



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 5 décembre 2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Marie-Paule TIFFAULT, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Edmond GENDARME (Pouvoir à Paulette POUPIN), Arnaud DE BELINAY (Pouvoir à Laurent ROBIN), Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Dominique CHAINE), Isabelle SATTA (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

**2023-62 DM N°2 - BUDGET COMMUNE – VERSEMENT COMPLEMENTAIRE
POUR LA CAISSE DES ECOLES.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Les crédits budgétaires du chapitre 012 de la Caisse des Ecoles n'étant pas suffisants pour terminer l'année budgétaire, il est nécessaire d'augmenter la subvention communale vers ce budget annexe.

Il convient donc d'effectuer les opérations suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
2131 Opér 00109 GTB Ecole AF - 39 500 € 00	021 Virt Section Fonct - 39 500€00

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES FONCTIONNEMENT
023 Virement Section Inv 39 500 € 00	657361 Caisse des Ecoles + 39 500€00

AR Prefecture

086-218602720-20231212-2023_62-DE
Reçu le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les opérations détaillées ci-dessus.

Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le

13 DEC. 2023

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20231212-2023_62-DE
Reçu le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023